



SDC – Référent AAT / EVRP

Objectifs

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, conformément l'article L4644-1 du Code du Travail, analyser les accidents de son entreprise dans la mise en œuvre de cette démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

Programme - Contenu - Modalités d'évaluations

- Les différents enjeux : humains, financiers et économiques.
- Le cadre réglementaire
- Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux (outils de diagnostic et d'évaluation).
- Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels.
- Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent.
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations en Santé et Sécurité au Travail
- La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action.
- Objectifs et principes de l'analyse des accidents de travail.
- Recueil et organisation des faits (méthodes et outils présentés : ITaMaMi, récit, arbre des causes, ...).

L'évaluation se fera sur la base d'une évaluation continue **et** d'une restitution individuelle orale, issue des travaux intersession ainsi que de travaux au cours de la formation ; A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation et un certificat validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Méthodes pédagogiques

L'acquisition des compétences méthodologiques décrites dans le référentiel nécessite des mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retour d'expériences collectives.

Participations active des stagiaires, travaux de groupe et sous-groupes.

Exposés didactiques / Mises en situation / Échanges

Public – Prérequis

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour assurer la mission de SDC – Référent AAT/EVRP.

Le candidat devra avoir suivi et validé une formation « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » selon le document de référence INRS en vigueur ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de bases en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité Sociale.



SANTÉ - ERGO
SECURITÉ
CENTRE DE FORMATION

Durée – Dates

4 jours (28 heures) en présentiel non consécutifs **avec a minima une journée de travail (environ 7h) en inter sessions (délai de 2 à 4 semaines entre les sessions).**

Nous consulter pour les dates de formation

Nos formations sont conçues et animées par des formateurs certifiés par le réseau Assurance Maladie risques professionnels / INRS.

L'effectif du stage est de
1 stagiaire minimum et 10
stagiaires maximum.